

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

15 mars 2023

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois de mars deux mille vingt-trois (15-03-2023) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérouxville
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Re 23-03-45

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 – Soutien à la Compétence de développement local et régional:
 - i. Approbation des recommandations du Comité technique;
 - ii. Adoption des priorités d'intervention 2023-2024;
 - b) Volet 3 – Signature innovation :
 - i. Autorisation de déposer le devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation »;

7. Comité d'investissement commun :
 - a) Approbation des recommandations;
 - b) Adoption de la Politique d'investissement commune FLI/FLS – Fonds V;
8. Participation au 6^e Rendez-vous du développement local et régional;
9. Approbation du règlement numéro 2023-02-57 modifiant le règlement 2021-12-51 et décrétant une dépense révisée de 5 806 000 \$ et un emprunt révisé de 5 806 000 \$, pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
10. Nomination d'un comité de sélection pour le poste de technicien en évaluation foncière;
11. Approbation de la plus basse soumission conforme pour la révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA);
12. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour des travaux de prolongement de chemin dans le parc industriel régional;
13. Adoption du règlement numéro 2023-186 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux;
14. Adoption du règlement numéro 2023-187 concernant la collecte et le transport des matières organiques destinées au recyclage;
15. Avis de motion : Règlement numéro 2023-188 modification du règlement de zonage #2018-170 pour préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme principales et générales sur le territoire non organisé de la MRC de Mékinac;
16. Avis de motion : Règlement numéro 2023-189 modification du règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-172 pour concorder avec les modalités applicables au règlement de zonage concernant les établissements d'hébergement touristique et les résidences de tourisme principales sur le territoire non organisé de la MRC de Mékinac;
17. Approbation de la plus basse soumission conforme pour le projet de reconfiguration de la côte au km 10 du chemin des Bêtes-Puantes;
18. Varia :
 - a) Adhésion à Québec municipal;
 - b) Achat d'une carte corporative au Club de golf Le St-Rémi;
 - c) Ouverture d'un poste de technicien en génie civil;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 février 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 109 719.62

Déplacement des employés (es) 3 902.06

Fournisseurs de biens et services

| | |
|--|------------|
| Telus Québec | 241.47 |
| Télécommunications Xittel inc. | 655.39 |
| Hydro-Québec | 1 948.08 |
| Distribut'eau Plus | 52.00 |
| Servitech | 7 236.62 |
| 9153-5773 Québec Inc. (Robert Pronovost déneigement) | 555.71 |
| Revenu Québec | 1 052.14 |
| Energycycle | 145 885.50 |
| Ville de St-Tite | 318.05 |
| Société de l'assurance automobile du Québec | 334.25 |
| Boulangerie Germain | 11.90 |
| Direction de la Gestion de l'information foncière | 215.00 |
| Bad Boy Design | 655.36 |
| Climatisation Trois-Rivières | 527.30 |
| Fujitsu Conseil (Canada) Inc. | 1 800.52 |
| Association des aménagistes régionaux du Québec | 587.52 |
| Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau Qc | 517.39 |
| Ville de St-Tite | 3 931.93 |
| Fond social employés | 3 525.00 |
| Christian Thibault | 1 340.61 |
| Savonnerie BL | 303.20 |
| VISA : | |
| Informatique | 753.72 |
| Frais annuels | 60.00 |
| Registre foncier | 6.00 |
| Amazon | 228.80 |
| Publications du Québec | 71.65 |

Total fournisseurs : 172 815.11

Service développement économique

| | |
|--------------------------|----------|
| Accorderie de Shawinigan | 1 000.00 |
|--------------------------|----------|

Total SDE : 1 000.00

Fonds région ruralité volet 2

| | |
|--------|-----------|
| Sambba | 79 000.00 |
|--------|-----------|

Total FRR2 : 79 000.00

Activité de loisir/culture

| | |
|---------------------------------|--------|
| Centre de Loisirs de St-Adelphe | 322.00 |
|---------------------------------|--------|

Total Loisir/Culture : 322.00

Cour municipale

| | |
|-----------|-------|
| Purolator | 94.58 |
|-----------|-------|

| | |
|-----------------------|----------|
| Juge Sylvain Beaugard | 3 109.53 |
|-----------------------|----------|

Total Cour municipale : 3 204.11

Baux de villégiature

| | |
|------------------|--------|
| Harnois Énergies | 121.53 |
|------------------|--------|

Total Baux de villégiature : 121.53

Grand total : 370 084.43

Parc industriel

| | |
|--------------|-------|
| Hydro-Québec | 15.40 |
|--------------|-------|

| | |
|-------------------------|----------|
| Les Excavations Jovanex | 1 389.28 |
|-------------------------|----------|

Total Parc industriel : 1 404.68

TNO Mékinac

| | |
|------|--------|
| ADMQ | 569.13 |
|------|--------|

| | |
|-----------|--------|
| Icimédias | 459.90 |
|-----------|--------|

| | |
|------------------|-----------|
| MRC - Quote-part | 26 262.00 |
|------------------|-----------|

| | |
|-----------------------|-----------|
| MRC - ingénierie 2022 | 18 345.00 |
|-----------------------|-----------|

Association Nature Inc. 400.00

Total TNO : 46 036.03

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 008.92

Rémunération des maires 10 334.59

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec 165.36

Retraite Québec Secteur Public 101.13

Brûlerie Mékinoise 365.95

Telus Mobilité 208.02

Hydro-Québec 2 306.87

RREMQ 15 330.17

Daniel Durocher 442.05

Les Demois'ailes 500.00

Développement Mauricie 600.00

Régie des Incendies du Centre-Mékinac 1 558.00

Tremblay Bois Mignault Lemay 343.49

Syndicat régional des employés municipaux du Québec 1 400.45

Visa :

Déplacement 444.68

Informatique 1 920.80

Registre foncier 2.00

Réception 189.62

Total Fournisseurs de biens et services: 25 878.59

RSE

CPE Les Soleils de Mékinac 1 000.00

Total RSE : 1 000.00

Accueil et nouveaux arrivants

Maison des familles de Mékinac 1 413.21

Total Accueil : 1 413.21

Projet Mékinac Récolte

| | |
|-------------------|--------|
| Ferme La Parcelle | 158.87 |
|-------------------|--------|

Total Projet Mékinac Récolte : 158.87

Promotion touristique

| | |
|-------------------|--------|
| ADN Communication | 428.68 |
|-------------------|--------|

Total tourisme : 428.68

Espace Mékinac

| | |
|--------------|----------|
| Hydro-Québec | 1 150.52 |
|--------------|----------|

Total Espace Mékinac : 1 150.52

40e

| | |
|-------------------------|-------|
| Microbrasserie À la Fût | 64.97 |
|-------------------------|-------|

Total 40e : 64.97

Fonds région ruralité volet 4

| | |
|----------------------------|-----------|
| Coop Solidarité St-Adelphe | 11 259.00 |
|----------------------------|-----------|

| | |
|-------------------------------|----------|
| Coop de solidarité de Mékinac | 1 937.00 |
|-------------------------------|----------|

Total FRR4 : 13 196.00

Loisirs et culture

| | |
|------------------|----------|
| Culture Mauricie | 5 000.00 |
|------------------|----------|

| | |
|----------------------------|----------|
| Festi-volant Grandes-Piles | 1 500.00 |
|----------------------------|----------|

Total Loisirs : 6 500.00

Programme de rénovation de l'habitat

| | |
|--------------------------|-----------|
| C04010PRR0129 Ste-Thècle | 10 757.14 |
|--------------------------|-----------|

Total Rénovation de l'habitat : 10 757.14

Cour municipale

| | |
|-----------------------|----------|
| Ministre des Finances | 8 600.00 |
|-----------------------|----------|

| | |
|-----------|-------|
| Purolator | 27.85 |
|-----------|-------|

Total Cour municipale : 8 627.85

Baux de villégiature

| | |
|-----------------|--------|
| Harnois Énergie | 123.01 |
|-----------------|--------|

Total Baux : 123.01

Grand total : 80 642.35

Parc Industriel

| | |
|--------------|-------|
| Hydro-Québec | 13.90 |
|--------------|-------|

Total PIR : 13.90

TNO DE MÉKINAC

| | |
|-----------------------------|-----------|
| MRC Mékinac - salaires 2022 | 80 548.08 |
|-----------------------------|-----------|

| | |
|--|-----------|
| Association des Propriétaires de la Rive Ouest du St-Maurice | 50 000.00 |
|--|-----------|

| | |
|------------------|----------|
| CDDM - niveleuse | 5 562.49 |
|------------------|----------|

Total TNO : 136 110.57

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 15 mars 2023.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 23-03-47

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 15 mars 2023 totalisant 450 726.78 \$ pour la MRC, 1418.58 \$ pour le parc industriel régional et de 182 146.60 \$ pour les TNO.

5. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La vice-première ministre du Québec, madame Geneviève Guilbault, nous informe de l'octroi d'une aide financière maximale de 411 210\$ pour 2022, 2023 et 2024 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
- Le ministère de la Sécurité publique du Québec nous informe, que suite à l'analyse de nos besoins en formation des pompiers pour 2023-2024-Volet 1, une somme totale de

14 520\$ nous sera réservée pour le démarrage d'une autre cohorte pour la formation Pompier I de 18 candidats au total. Cette formation devra débuter d'ici le 30 juin 2024;

- Le ministère de la Sécurité publique du Québec nous informe que dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers pour les programmes Pompier I et Pompier II, un montant de 1 558\$ a été octroyé pour le remboursement des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec;
- Monsieur Éric Bouchard, président des Producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie nous offre ses remerciements pour notre appui en lien avec les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de sauvegarder le potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable sur terres publiques;
- Le comité organisateur du Festi-Volant de Grandes-Piles nous offre ses remerciements pour notre appui lors de leur événement tenu les 11 et 12 février derniers;
- La MRC de Roussillon nous demande notre appui pour une demande de report du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2013;
- Résolution CM-02-086-2023 de la MRC Matawinie concernant une demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de revoir son encadrement de la location court terme à des fins d'hébergement touristique sur les baux de villégiature notamment pour les milieux éloignés où la sécurité des locataires peut être compromise;
- Résolution CM-02-098-2023 de la MRC Matawinie concernant une demande de compensation – Programme RénoRégion.

Appui à la MRC de Matawinie- Demande de compensation à la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Programme RénoRégion

CONSIDÉRANT la résolution CM-02-098-2023 de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenus modestes vivant en milieu rural à effectuer des travaux pour corriger les déficiences majeures de leur résidence;

CONSIDÉRANT que l'application du PRR relève de la MRC, la SHQ agissant comme organisme responsable du programme par l'entremise de la Direction de l'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac se voit verser un montant forfaitaire par dossier, appelé contribution à la gestion des programmes (CGP), servant à couvrir les frais encourus pour la vérification de l'éligibilité, les inspections, l'élaboration des devis et rapports ainsi que l'inspection finale;

CONSIDÉRANT que dans le cas du Programme d'Adaptation de Domicile (PAD), 65% de la CGP est versée avant l'engagement en cas d'annulation du dossier, suivant la visite et la production des plans et devis;

CONSIDÉRANT que dans le cas du Programme RénoRégion (PRR), aucun montant n'est versé en cas d'annulation de dossier si le dossier n'a pas été engagé, et ce, malgré le fait que la

visite ait eu lieu et que les plans et devis aient été produits; à cette étape, environ 85% des opérations de la MRC sont complétées sans qu'aucune CGP ne lui soit versée;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas rare que les travaux ne soient pas exécutés, soit en raison de la difficulté à trouver un entrepreneur certifié RBQ intéressé à réaliser les travaux, ou en raison du coût élevé des soumissions et des matériaux qui occasionnent un déboursé trop important pour le bénéficiaire. À cette étape, environ 85% des opérations de la MRC sont complétées, mais aucune CGP ne lui est versée;

Re 23-03-48

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'appuyer la MRC de Matawinie;
- De demander à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et à la Direction de l'amélioration de l'habitat de modifier les conditions de paiement de la CGP du Programme RénoRégion (PRR) en cas d'annulation d'un dossier, à l'image de celles déjà prévues au programme d'Adaptation domiciliaire (PAD), soit un versement de 65% de la CGP dès la visite et la production des plans et devis.
- De la Ville de Shawinigan, une copie de son règlement numéro SH-389.4 modifiant son règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.
- De la Ville de Shawinigan, une copie de son projet de règlement numéro SH-500.1 modifiant le règlement SH-500 Schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville de Shawinigan.
- De Monsieur Mathieu Guillemette, directeur principal, de chez Éco Entreprise Québec, une copie de la correspondance adressée à Énercycle concernant une démarche en vue de conclure une entente contractuelle de partenariat pour les services de collecte sélective sur le territoire de la Mauricie.

Dépôt de la correspondance

Re 23-03-49

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

6. Fonds Région Ruralité (FRR) :

6. a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :

6. a) i. Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-03-50

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Virage, transition et innovation numériques **FRR-R-23-01**

Aide chez soi Mékinac

50 000 \$

Révision du PDZA **FRR-R-23-02**

MRC de Mékinac

35 000 \$

Camp 911 **FRR-R-23-03**

Service incendie Secteur Est de Mékinac

3 300 \$

Création d'une salle d'activités **FRR-R-23-04**

Corporation de développement de Hérouxville

41 200\$

6. a) ii. Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Adoption des priorités d'intervention 2023-2024

CONSIDÉRANT l'entente pour le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC doit adopter annuellement les priorités d'intervention en fonction des objets prévus à ladite entente et les publier sur le site internet de la MRC et les transmettre au ministère;

CONSIDÉRANT le document soumis et présentant les priorités d'intervention pour l'année 2023-2024;

Re 23-03-51

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

D'adopter les priorités d'intervention, pour l'année 2023-2024 dans le cadre de l'entente au FFR – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, suivantes :

Priorité 1 : Développer et mettre en place un projet structurant et novateur, afin de répondre à un ou des besoins/enjeux territoriaux, tel que la main-d'œuvre;

Priorité 2 : Agir pour l'attractivité de la région (promotion, aménagement du territoire, logement potentiel, culture, places en garderie, transport ...);

Priorité 3 : Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;

Priorité 4 : Contribuer au développement touristique, en considérant, en priorité, les enjeux issus de la planification stratégique en tourisme;

Priorité 5 : Intégrer un projet qui favorise l'achat local ou qui incite à consommer localement;

Priorité 6 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, ou de la culture entrepreneuriale, sur le territoire de la MRC de Mékinac;

Priorité 7 : Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entreprises agricoles, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique.

De publier les priorités d'intervention 2023-2024 sur le site internet de la MRC de Mékinac;

De transmettre les priorités d'intervention 2023-2024 au MAMH, comme indiqué dans l'entente.

6. b) Volet 3 – Signature innovation :

6. b) i. Autorisation de déposer le devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation »

CONSIDÉRANT que le 7 janvier 2021, la MRC de Mékinac signait avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un protocole d'entente dans le cadre du projet « Signature innovation » du Volet 3 du Fonds Région Ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée à mener une démarche pour définir son projet « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-186 où la MRC adoptait la signature de marque « Mékinac, territoire à histoire »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer le devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation » afin d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation des initiatives prévues au devis;

CONSIDÉRANT que la MRC doit apporter une contribution financièrement minimale de 20 % de la somme consentie par le MAMH;

Re 22-03-52

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt du devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation » au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tout document afférent au dépôt du devis au Fonds Régions Ruralité – Volet 3.

7. Comité d'investissement commun (CIC) :

7. a) Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 13 mars 2023, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-03-53

Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

9098-0475 Québec inc. (Maison M Bussière)

Subvention de 50% des frais admissibles jusqu'à concurrence de 10 000\$ - FRR Volet Entreprises privées - Innovation pour démarrer un nouveau service

9419-4289 Québec inc. (GM Modulaires)

Subvention de 50% des frais admissibles jusqu'à concurrence de 7 359\$ - FRR Volet Entreprises privées - Soutien aux entreprises pour un audit au niveau de la productivité

7. b) Adoption de la Politique d'investissement commune FLI/FLS – Fonds V

CONSIDÉRANT la présentation de la Politique d'investissement commune FLI/FLS – Fonds V (Fonds V);

CONSIDÉRANT que le Fonds V a pour mission d'aider financièrement et techniquement les entreprises afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le Fonds V est un outil financier apte à accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers;

CONSIDÉRANT que le Fonds V encourage l'esprit d'entrepreneuriat et leur tâche de développement consiste à supporter les entrepreneurs dans leur projet afin de :

- soutenir des entreprises viables;
- financer l'expansion d'entreprises;
- supporter le développement de l'emploi;
- contribuer au développement économique du territoire de la MRC de Mékinac.

CONSIDÉRANT que le Fonds V est constitué de sommes provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT que le comité d'investissement commun recommande l'adoption de la Politique d'investissement commune FLI/FLS – Fonds V;

Re 23-03-54

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la Politique d'investissement commune FLI/FLS – Fonds V tel que présenté.

8. Participation au 6^e Rendez-vous du développement local et régional

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise sa 6^e édition du Rendez-vous du développement local et régional, les 25 et 26 avril prochain qui se tiendra à Lévis Centre des congrès;

CONSIDÉRANT que la programmation propose des panels, des conférences et des ateliers réunissant des experts des secteurs économiques, territoriaux et d'immigration, qui traiteront des enjeux importants concernant l'avenir de nos territoires, notamment la main-d'œuvre, le repreneuriat et la régionalisation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de participer à ce Rendez-vous du développement local et régional;

Re 23-03-55

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique, monsieur Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications et madame Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants à participer au 6^e Rendez-vous du développement local et régional organisé par la FQM et de défrayer les coûts relatifs à cet événement. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

9. Approbation du règlement numéro 2023-02-57 modifiant le règlement 2021-12-51 et décrétant une dépense révisée de 5 806 000 \$ et un emprunt révisé de 5 806 000 \$, pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 3 de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie par résolution de son conseil;

Re 23-03-56

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement numéro 2023-02-57 modifiant le règlement 2021-12-51 et décrétant une dépense révisée de 5 806 000 \$ et un emprunt révisé de 5 806 000 \$, pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

10. Nomination d'un comité de sélection pour le poste de technicien en évaluation foncière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un technicien en évaluation foncière résidentiel afin de compléter l'équipe du service d'évaluation de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures se termine le 10 avril 2023;

Re 23-03-57

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer un comité qui a le mandat de rencontrer les candidats et d'octroyer le poste à la personne répondant aux aptitudes recherchées. Le comité de sélection sera composé de monsieur Bernard Thompson, préfet, monsieur Yvon Bourassa maire de Lac-aux-Sables, madame Nathalie Groleau, directrice générale, monsieur Louis Filteau, directeur de l'aménagement et de monsieur Sylvain Gosselin directeur du service d'évaluation.

11. Approbation de la plus basse soumission conforme pour la révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a besoin de se doter des services de consultants pour l'accompagner dans la démarche de révision de son PDZA;

CONSIDÉRANT que la MRC a publié un appel d'offres pour la révision du PDZA;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu au total quatre offres de services de consultants à deux enveloppes :

- BC2 Groupe Conseil inc.;
- Groupe DDM inc.;
- Groupe PleineTerre inc.;
- Guilbert Urbanisme inc.

CONSIDÉRANT que les trois membres du comité d'évaluation ont évalué individuellement les soumissions et ont attribué, eu égard à chaque critère, un nombre de points;

CONSIDÉRANT que la candidature de Guilbert Urbanisme inc. a été jugée non acceptable en raison de son pointage intérimaire trop faible. À cet effet, le comité n'a pas procédé à l'ouverture de son offre de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation des offres de services acceptables, le comité recommande l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final : Groupe DDM inc. pour un montant total de 43 000 \$;

Re 23-03-58

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'octroyer le contrat à Groupe DDM inc. pour l'accompagnement dans la démarche de la révision du PDZA et ce, pour un montant maximal de 43 000 \$ excluant les taxes;
- d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tout document afférant à ce projet.

12. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour des travaux de prolongement de chemin dans le parc industriel régional

Reporté à une séance ultérieure.

13. Adoption du règlement 2023-186 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux dans les territoires non organisés de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2023-186 a dûment été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2023;

Re 23-03-59

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que ce conseil adopte le règlement numéro 2023-186, intitulé : *Règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux dans les territoires non organisés de la MRC de Mékinac*, tel que présenté.

14. Adoption du règlement 2023-187 concernant la collecte et le transport des matières organiques destinées au recyclage

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2023-187 a dûment été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2023;

Re 23-03-60

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que ce conseil adopte le règlement numéro 2023-187, intitulé : *Règlement 2023-187 concernant la collecte et le transport des matières organiques destinées au recyclage*, tel que présenté.

15. Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro 2023-188 modifiant le règlement de zonage 2018-170 afin de préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme principales et générales sur le territoire non organisé de la MRC (TNO)

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2023-188 modifiant le règlement de zonage 2018-170 afin de préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme principales et générales sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Re 23-03-61

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le projet de règlement 2023-188 modifiant le règlement de zonage 2018-170 afin de préciser les modalités applicables aux établissements d'hébergement touristique et d'autoriser les résidences de tourisme principales et générales sur le territoire non organisé de la MRC (TNO).

16. Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro 2023-189 modifiant le règlement 2018-172 sur l'émission des permis et certificats sur les territoires non organisés de la MRC (TNO)

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2023-189 modifiant le règlement 2018-172 sur l'émission des permis et certificats sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Re 23-03-62

Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le projet de règlement 2023-189 modifiant le règlement 2018-172 sur l'émission des permis et certificats sur le territoire non organisé de la MRC (TNO).

17. Approbation de la plus basse soumission conforme pour le projet de reconfiguration de la côte au km 10 du chemin des Bêtes-Puantes

CONSIDÉRANT que la MRC a publié un appel d'offres pour la reconfiguration de la côte au km 10 du chemin des Bêtes dans les TNO;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 3 mars 2023 à 11h devant témoin;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

| Soumissionnaire | Montant taxes incluses | Conformité |
|--------------------------------------|------------------------|------------|
| Les Entreprises Maxime Gauthier inc. | 328 146.70 \$ | Oui |
| Marcel Guimond & Fils inc. | 361 404.71 \$ | Oui |
| Eurovia Québec Construction inc. | 374 271.70 \$ | Oui |
| Construction et Pavage Boisvert inc. | 621 538.29 \$ | Oui |

Re 23-03-63

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat à Les entreprises Maxime Gauthier Inc. pour la réfection de la côte au km 10 du chemin des Bêtes puantes dans les TNO et ce, selon le bordereau de soumission déposé au montant de 328 146.70 \$ taxes incluses.

18. a) Adhésion à Québec municipal

CONSIDÉRANT que Québec municipal est la référence en matière d'information municipale sur le web;

CONSIDÉRANT que tous les employés bénéficieront des services de Québec municipal;

CONSIDÉRANT que Québec municipal nous offre un rabais de 50 % pour la première année d'abonnement;

Re 23-03-64

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adhérer à Québec municipal au tarif de bienvenue de 270 \$ excluant les taxes pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.

18. b) Achat d'une carte corporative au Club de golf Le St-Rémi

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'une carte corporative 2023 par le Club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir cet OBNL qui offre un service unique sur le territoire de Mékinac;

Re 23-03-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat d'une carte corporative pour l'année 2023 du Club de golf Le St-Rémi, au coût total de 1 724,63 \$, incluant les taxes;

18. c) Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un technicien en génie civil

CONSIDÉRANT que le technicien en génie civil prévoit prendre huit semaines de congé parental durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que l'affiche d'un poste de technicien/dessinateur est en cours et qu'il n'y a pas de candidature qualifiée pour le moment;

Re 23-03-66

EN CONSÉQUENCE, madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un technicien en génie civil.

19. Questions de l'assemblée

Une personne est présente et questionne le conseil.

20. Levée de l'assemblée

Re 23-03-67

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière